



CAS FIL ROUGE : Nous allons suivre les aventures d'un jeune entrepreneur **Roger** qui a décidé d'ouvrir sa propre entreprise (Pâtisserie, bonbons, chocolats) mais qui n'est pas spécialiste des chiffres et de l'analyse financière. Pour ce faire, il va faire appel à **Sylvie** (analyste financière) qui va essayer de l'éclairer sur l'analyse et la rentabilité de son entreprise.....



Une organisation existe à partir du moment où les personnes rassemblées souhaite coopérer et établissent des modalités de coopération en terrifiant le partage du travail à effectuer . On distingue trois catégories : les organisations à but non lucratif, les organisations a but lucratif et les organisations publiques.

Toutes ces organisations présentent la volonté d'atteindre un objectif commun, une stabilité dans le temps pour mener à bien des actions, ainsi que la mise en place de règles de fonctionnement et d'une structure.

Une entreprise doit de plus générer des bénéfices, créer de la valeur pour ses clients et pour elle-même, puis repartir la valeur créée entre ses propriétaires ses salariés et la collectivité.

Combien d'entreprises en France en 2019 ?

Alors que la création d'entreprise en fait pas forcément partie de l'ADN française, contrairement à certains de nos voisins européens ou aux États-Unis, la donne semble pourtant changer. En effet, les derniers chiffres de l'INSEE font état d'un total de **4 495 383 entreprises en France**.

Quatre régions sont particulièrement actives en termes de création d'entreprises sur leur territoire :

Île-de-France : près de 600 000 entreprises

Rhône-Alpes : près de 290 000 entreprises

PACA près de 280 000 entreprises

Aquitaine : près de 148 000 entreprises

Regardons ensemble quelle est la classification des entreprises.



ZOOM SUR LES CATEGORIES D' ENTREPRISES



Quelles sont Les quatre catégories d'entreprises définies par la Loi de Modernisation de l'Economie ?

C'est l'[article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008](#) de modernisation de l'économie (LME) qui introduit un classement des entreprises en quatre catégories, pour les besoins de l'analyse statistique : les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises.

[https://learningapps.org/
watch?v=pyca4m4dt19](https://learningapps.org/watch?v=pyca4m4dt19)



Une Microentreprise est une entreprise dont l'effectif est inférieur à personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas millions d'euros ;

une PME est une entreprise dont l'effectif est inférieur à personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas millions d'euros ;

une ETI, entreprise de taille intermédiaire, est une entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas millions d'euros ;

Une Grande Entreprise est une entreprise qui ne peut pas être classée dans les catégories précédentes.

Dans la LOI PACTE, nous avons vu que les prélèvements du forfait social peuvent diminuer si l'investissement se fait dans les PME/ ETI. Mais au fait, quelles sont Les quatre catégories d'entreprises définies par la Loi de Modernisation de l'Economie ?

C'est l'[article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008](#) de modernisation de l'économie (LME) qui introduit un classement des entreprises en quatre catégories, pour les besoins de l'analyse statistique : les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises.

- une **microentreprise** est une entreprise dont l'effectif est inférieur à **10 personnes** et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas **2 millions d'euros** ;
- une **PME** est une entreprise dont l'effectif est inférieur à **250 personnes** et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas **50 millions d'euros** ou dont le total de bilan n'excède pas **43 millions d'euros** ;
- une **ETI**, entreprise de taille intermédiaire, est une entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, dont l'effectif est inférieur à **5000 personnes** et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas **1 500 millions d'euros** ou dont le total de bilan n'excède pas **2 000 millions d'euros** ;
- une **grande entreprise** est une entreprise qui ne peut pas être classée dans les catégories précédentes.

FORMES D'ENTREPRISES COURANTES

Préambule : connaitre les principaux types d'entreprise, caractéristiques et fiscalité



	Entreprise individuelle	EURL	SARL	SAS	SA
Nombre d'associes					
Capital social Libre ou imposé ? Mini à verser création?					
Direction Qui dirige ?					
Prise de décisions, gestion quotidienne					
Responsabilité du dirigeant (type ou limite)					
Régime fiscal de l'entreprise (IR ou IS)					
Rémunération du dirigeant (déductible des bénéfices ou non déductible)					
Régime social du dirigeant (salarié, non salarié...)		Gérant associé unique : Gérant tiers :	Gérant majoritaire : Gérant minoritaire :		

	Entreprise individuelle	EURL	SARL	SAS	SA
Nombre d'associés	Aucun	Un associé unique	Deux associés minimum 100 maximum	Un ou plusieurs associés	2 au minimum 7 au minimum pour les sociétés cotées
Capital social	Sans objet (pas de notion de capital)	Montant libre 20% des fonds à verser à la création, le reste dans les cinq années suivantes	Montant libre 20% des fonds à verser à la création, le reste dans les cinq années suivantes	Librement fixé	37 000 euros minimum
Direction	L'entrepreneur	Le gérant (personne physique), qui peut être soit l'associé unique, soit un tiers	Le ou les gérants (personnes physiques), associés ou tiers désignés par les associés	Les associés. Seule obligation: nommer un président, personne physique ou morale, associé ou non	Le conseil d'administration, de 3 à 18 membres
Prises de décisions	L'entrepreneur	Le gérant. Ses pouvoirs sont limités s'il n'est pas l'associé unique	Le gérant pour la gestion courante. L'assemblée générale pour certaines décisions importantes	Le ou les associés	Le directeur assure la gestion quotidienne. L'assemblée générale approuve les comptes et les décisions
Responsabilité du dirigeant	Responsable des dettes sur ses biens personnels(sauf sa résidence principale) sauf si: - déclaration d'insaisissabilité devant notaire pour protéger ses bâtis fonciers - choix du régime de l'EIRL	Limitée aux apports, sauf responsabilité civile et pénale en cas de faute de gestion	Limitée aux apports, sauf responsabilité civile et pénale en cas de faute de gestion	Limitée aux apports pour les associés et les actionnaires	Limitée aux apports, sauf en cas de faute de gestion
Régime fiscal de l'entreprise	Impôt sur le revenu (IR). Sauf si choix du régime de l'EIRL qui permet sous certaines conditions d'opter pour l'impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC (bénéfices industriels et commerciaux) ou des BNC (bénéfices non commerciaux). Option possible pour l'IS	Impôt sur les sociétés. Option pour l'IR, sous certaines conditions, pour les SARL de moins de cinq ans	Impôt sur les sociétés. Option pour l'IR pour les SAS de moins de cinq ans, sous certaines conditions	Impôt sur les sociétés. Option pour l'IR pour les SA de moins de cinq ans, sous certaines conditions
Rémunération du dirigeant	Pas déductible des bénéfices, sauf si choix de l'option pour l'IS dans le cas de l'EIRL	Pas déductible des bénéfices, sauf si choix de l'option pour l'IS ou si le gérant est un tiers	Dédicteur des bénéfices	Dédicteur des bénéfices	Dédicteur des bénéfices
Régime social du dirigeant	Régime des non-salariés	Si le gérant est l'associé unique: régime des travailleurs non-salariés. Si le gérant est un tiers: assimilé salarié	Régime des non salariés s'il est gérant majoritaire. Régime des salariés s'il est gérant minoritaire ou égalitaire	Le président est assimilé salarié	Le président et le directeur général sont assimilés salariés mais exclus du régime d'assurance chômage
NOTRE AVIS	Séduisante par sa simplicité mais attention à bien protéger ses biens personnels	Permet de créer en solo tout en bénéficiant des avantages de la forme sociétale	Statut passe-partout adapté à de nombreux projets. Impose une certaine rigueur de fonctionnement	Offre une grande souplesse. Forme juridique appréciée des investisseurs	Réservee aux entreprises à très fort potentiel qui visent la Bourse ou l'international

Préambule : connaître les principaux types d'entreprise, caractéristiques et fiscalité



Type d'imposition : le choix en fonction du statut

Type d'imposition en fonction du statut

Statut	<u>Impôt sur le revenu</u>	<u>Impôt sur les sociétés</u>
<u>Entreprise individuelle</u> (dont <u>Micro-entreprise</u>)	Oui	Non
<u>EIRL</u>	Oui	Oui, sous certaines conditions
<u>Société en Nom Collectif (SNC)</u> - Société Civile Professionnelle (SCP)	Oui	Oui, sur option et sous certaines conditions
<u>EURL</u>	Oui	Oui, sur option et sous certaines conditions
<u>SARL de famille</u>	Oui, sur option	Oui
<u>SARL – SA – SAS</u>	Oui, sur option et sous certaines conditions	Oui

Les bénéfices des entreprises soumises à l'IR doivent être inscrits dans la [déclaration de revenus](#) dans la catégorie « Bénéfices industriels et commerciaux » (BIC) si l'activité est industrielle, commerciale ou artisanale ou « Bénéfices non commerciaux » (BNC) si l'activité est de nature libérale. Le taux d'imposition qui vous sera appliqué dépend de vos autres revenus et de votre situation familiale.

Les SARL (société à responsabilité limitée), SA (société anonyme) et les SAS (société par actions simplifiée) relèvent de plein droit de l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice net de l'entreprise, duquel est déduit la rémunération des dirigeants, doit être déclaré sur le [formulaire pour l'impôt sur les sociétés](#).

Le dirigeant doit déclarer sa rémunération et les dividendes reçus sur son [formulaire personnel d'imposition sur les revenus](#). Le taux d'imposition qui vous sera appliqué dépend des bénéfices de l'entreprise.

Quelles conséquences sur l'imposition du bénéfice imposable ?

En optant pour l'impôt sur les sociétés (IS), votre entreprise devient imposable en tant qu'entité juridique sur les bénéfices réalisés en France au cours de l'exercice annuel.

Le taux de l'impôt sur les sociétés est un taux fixe fonctionnant par palier en fonction du type d'entreprise et de son niveau de résultat.

[La loi de finances pour 2018](#) a modifié le taux de l'impôt sur les sociétés en le ramenant à 28 % pour les bénéfices inférieurs à 500 000 € et de 33,33 % au-delà.

Les petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 7,63 millions d'euros peuvent bénéficier d'un taux réduit de 15 % sur la tranche de leurs bénéfices inférieurs à 38 120 €.

Le bénéfice net de votre entreprise, déduction faite de la rémunération des dirigeants doit être déclaré sur le [formulaire de l'impôt sur les sociétés](#).

La rémunération des dirigeants et les [dividendes reçus](#) doivent être déclarés sur la [déclaration personnelle de revenus](#) dans les cases prévues à cet effet : « traitements et salaires » et « revenus de valeurs et capitaux mobiliers ».

QUELQUES RAPPELS

PATRIMOINE PROFESSIONNEL

Définition : Le bilan est la photographie du patrimoine de l'entreprise à un moment « T ». Il est réalisé au moment de la clôture de l'exercice comptable (le plus souvent le 31 décembre). Il présente d'un côté ce que l'entreprise possède (**l'ACTIF**) et de l'autre ce qu'elle doit (le **PASSIF**).

Bilan actif	N	N-1	Bilan passif	N	N-1
Capital souscrit non appelé			Capital social du membre(e) (part 96758 ; 93 000)	93 000	93 000
Frais d'établissement	40 670	19 525	Réserves d'émission, de fusion, d'apport ...		
Recherche et développement			Réserves de réévaluation		
Concessions, brevets, droits similaires	57 994	21 123	Réserves légale	2 113	2 113
Fonds commercial	83 000	83 000	Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres immobilisations incorporelles			Réserves réglementées		
Avances & comptes sur immo, Incorporelles			Autres réserves	941	941
Terrains			Report nouveau	-192 550	-38 544
Constructions			Résultat de l'exercice	-560	-154 000
Installations tech., matérieli & outillage industriels	1 250	1 040	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	20 457	6 491	Provisions réglementées		
Immobilisations en cours					
Avances & comptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence			TOTAL(I)	97 056	96 493
Autres Participations			Produits des émissions de titres participatifs		
Créances rattachées à la participation			Variancé conditionnée		
Autres titres immobiliers	1 000	10 000	Provisions pour risques		
Prêts			Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières	550	550			
TOTAL (I)	83 111	165 743			
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens			Emprunts obligataires convertibles		
En cours de production de services			Autres Emprunts obligataires		
Produits intermédiaires			Emprunts et dettes financières diverses		
Marchandises	44	52	Emprunts	10 750	10 750
Avances & comptes versés sur commandes			Décomptes, cotisations bancaires		
Clients et comptes rattachés	1 364	1 364	Emprunts et dettes financières diverses		
Autres créance			Divers		
Fournisseurs débiteurs	6 210	6 210	Associés	91 757	91 757
Personnel	1 220	1 220			
Organismes sociaux			Avances & comptes reçus sur commandes et cours		
Etat, impôts sur les bénéfices	1 333	1 333	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 631	32 975
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	80 921	80 921	Dettes fiscales et sociales		
Autres	26 021	26 021	Personnel	3 940	3 940
Capital souscrit et appelé, non versé			Organismes sociaux	21 364	21 364
			Etat, impôts sur les bénéfices		
			Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		



Liquidité
croissante

ACTIF IMMOBILISÉ

- **Corporelles**
(Locaux, véhicules, Mobiliers)
- **Incorporelles**
(Fonds de Commerce, Logiciels)
- **Financières**
(Dépôt de garantie du loyer)

ACTIF CIRCULANT

- Stocks
- Créances clients
- Dépôt à terme
- Les disponibilités
(banque et caisse).

Exigibilité
croissante

CAPITAUX PERMANENTS

- Capital social
- Emprunt

PASSIF CIRCULANT

- Dette fournisseurs
- Dettes fiscales
- Dettes sociales
- Découvert

Définition : Le bilan est la **photographie** du **patrimoine** de l'entreprise à un moment « T ». Il est réalisé au moment de la **clôture de l'exercice comptable** (le plus souvent le **31 décembre**). Il présente d'un côté ce que l'entreprise **possède** (l'**ACTIF**) et de l'autre ce qu'elle **doit** (le **PASSIF**).

L'actif immobilisé :

• **Les immobilisations** : éléments durables présents dans l'entreprise qu'ils soient **matériels** (véhicule, outillage, matériel de bureautique...), **immatériels** (fonds de commerce lors d'un rachat d'entreprise) ou **financiers** (dépôt de garantie ou caution). Ces éléments apparaissent d'une part pour leur **valeur** d'achat (montant brut) et d'autre part pour leur valeur **comptable** « dépréciée » à l'instant T (montant net).

L'actif circulant :

• **Les stocks et en-cours** : stock de marchandises non encore **vendues** et de matières premières non **utilisées** mais achetées ou encore stock d'en-cours c'est-à-dire en cours de fabrication ou de réalisation. Ces éléments sont **variables** et leur valeur est arrêtée à l'instant T en fonction de leur prix d'achat ou coût de production (la méthode de valorisation doit être stable dans le temps). **Ceci nécessite de faire un état des stocks.**

• **Les créances** : ce sont les **sommes** qui sont dues à l'entreprise à l'instant T du bilan. Ce poste est constitué **des factures** non encore réglées par les clients mais aussi des **acomptes** et **avances** déjà versés aux fournisseurs.

• **Les disponibilités** : ce sont les sommes d'argent, la **trésorerie**, dont dispose l'entreprise à l'instant T du bilan que ce soit sur ses comptes bancaires ou dans sa **caisse**.

Le bilan : contenu du PASSIF.

Le PASSIF représente l'ensemble des **dettes** de l'entreprise. Il se compose des principaux éléments suivants :

Les capitaux propres :

- **Le capital** : apports en **nature** (matériel) ou en **numéraire** (argent) mis à disposition de la société par les **associés** au moment de la création ou par **augmentation** de capital.
- **Les réserves** : partie des **bénéfices** non distribués et laissée à la disposition de l'entreprise. Les réserves peuvent être **légales** (imposées par la loi), **statutaires** (prévues dans les **statuts** de la société) ou autres (décidées par les associés ou imposées par une réglementation de l'activité).
- **Le report à nouveau** : partie des **bénéfices** non distribués ou **pertes** des exercices antérieurs (s'il est négatif) dont l'affectation sera définie à la fin d'un exercice futur, soit par mise en réserve ou distribution du reliquat de bénéfice, soit par compensation d'un bénéfice par les pertes **antérieures**.
- **Le résultat de l'exercice** : **bénéfice** de l'entreprise sur l'**exercice** qui vient accroître la possibilité de **financement** propre de l'entreprise, ou pertes de l'entreprise qui à l'inverse diminuent la capacité de financement propre de l'entreprise.

Les dettes :

- **Les dettes** : elles sont découpées en trois catégories, les dettes **financières** (emprunts et dettes assimilées) c'est-à-dire le capital restant dû par l'entreprise à l'instant T du bilan (envers les banques ou les associés dans le cas d'un compte courant d'associé), celles envers les **fournisseurs et comptes rattachés** et celles dues auprès des **autres organismes** (Etat, **personnel**, organismes sociaux...).

Liquidité croissance

			Bilan Actif		
			31/12/N		
			Brut	Amort. Et provisions	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE EMPLOIS PERMANENTS					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions brevets droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques,mat et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations Financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et Acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (III)					
Frais d'émission d'emprunt à étailler (IV)					
Primes et remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF					

Exigibilité croissance

			Bilan Passif		
			Net		
CAPITAUX PROPRES RESSOURCES PERMANENTES					
Capital social ou individuel					
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
RESERVES					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total des capitaux propres					
Autres Fonds Propres					
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
Total des autres fonds propres					
Provisions					
Provisions pour risques					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir					
Provisions pour charges					
Total des provisions					
DETTES FINANCIERES RESSOURCES TEMPORAIRES					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
DETTES D'EXPLOITATION					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales					
DETTES DIVERSES					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
Total des dettes					
Ecart de conversion passif					
TOTAL PASSIF					

Ressources revenant
aux associés à long terme

Ressources remboursables
à moyen court terme

Risques encourus

COMPTE DE RESULTAT : ACTIVITE ET RENTABILITE

Définition : Le compte de résultat retrace la « vie » de l'entreprise sur une période que l'on appelle exercice comptable et qui, en principe, dure 12 mois.

Le compte de résultat fournit les informations sur ce que l'entreprise a vendu ou produit sur la période (**les produits**) et sur ce qu'elle a consommé sur cette même période (**les charges**) pour réaliser ces ventes ou cette production.

Le compte de résultat permet donc par différence entre les produits et les charges **de déterminer le résultat** (bénéfice ou perte) de l'entreprise sur la durée de l'exercice.

Le compte de résultat est le document comptable central de l'entreprise en ce sens qu'il mesure sa **rentabilité**.

Compte de résultat	2014-2015	%
Ventes de marchandises	263 416	100%
Chiffre d'affaires	263 416	100%
Total des produits d'exploitation	263 416	100%
Achats effectués de marchandises	100 738	38%
Variation de stock de marchandises	-426	0%
Fournitures consommables	4 280	2%
Services extérieurs	27 208	10%
Charges externes	31 488	12%
Impôts et taxes	513	0%
Salaires bruts (Salariés)	13 264	5%
Charges sociales (Salariés)	2 080	1%
CICE	-796	0%
Charges de personnel	14 548	6%
Dotations aux amortissements	9 979	4%
Total des charges d'exploitation	156 840	60%
Résultat d'exploitation	106 576	40%
Charges financières	2 070	1%
Résultat financier	-2 070	-1%
Résultat courant	104 506	40%
Impôt sur les bénéfices	22 338	8%
Résultat de l'exercice	82 168	31%

• **LES PRODUITS :** les produits de l'entreprise constituent le **chiffre d'affaires** et sont, dans un souci d'analyse plus précise, classés en trois catégories distinctes : les **produits d'exploitation** (directement liés à l'activité même de l'entreprise), les **produits financiers** (qui émanent d'opérations financières hors exploitation) et les produits **exceptionnels** (dont la réalisation est par définition exceptionnelle) :

- **Les produits d'exploitation :**

- Ventes de marchandises (que l'entreprise achète pour revendre)
- Ventes de produits finis (que l'entreprise a fabriqué ou assemblé)
- Prestations de services (production intellectuelle ou main d'œuvre)
- Commissions perçues (sur des ventes par exemple)
- Productions stockées ou immobilisées (réalisation pour l'entreprise ou travaux non achevés)
- Subventions d'exploitation
- Reprises sur amortissements ou provisions (réintégration en produit de charges passées antérieurement mais qui n'avaient ou n'ont plus lieu d'être)

- **Les produits financiers :**

- Produits financiers de participations (dans d'autres sociétés)
- Produits financiers des autres valeurs mobilières
- Reprises sur provisions
- Différence positive de change
- Produits de cession de valeurs mobilières de placement

- **Les produits exceptionnels :**

- Subventions d'investissement
- Plus-value de cession d'un élément d'actif (revente d'un bien de pour une valeur supérieure à celle figurant au bilan de l'entreprise)

<https://learningapps.org/display?v=paso5viv318>

<https://quizizz.com/join/quiz/5a4f7bf344b6e612004b45db/start?studentShare=true>

• **LES CHARGES** sont les « dépenses » qu'a réalisé l'entreprise au cours de son exercice. Tout comme les produits, les charges sont classées en trois catégories (**exploitation, financières, exceptionnelles**) selon qu'elles ont participé directement à la production de l'entreprise ou qu'elles sont issues d'opération financières ou exceptionnelles :

- **Les charges d'exploitation :**

- Achats de marchandises (que l'entreprise achète pour revendre)
- Achats de matières premières (pour que l'entreprise fabrique)
- Autres achats (fournitures diverses, carburants, petit matériel ...)
- Charges externes (assurances, honoraires ...)
- Impôts et taxes (taxe d'apprentissage, taxe professionnelle ...)
- **Charges de personnel (salaires charges des salariés, cotisations sociales du chef d'entreprise, rémunération gérant si société à l'IS)**
- Dotations aux amortissements (constatation comptable de la perte de valeur dans le temps et par usure des immobilisations)
- Dotations aux provisions (constatation comptable d'une charge qui n'a pas un caractère certain – exemple : risque de non paiement sur un client)

- **Les charges financières :**

- Charges financières sur participations (dans d'autres sociétés)
- Intérêts payés sur des emprunts
- Dotations aux provisions
- Différence négative de change
- Moins-value de cession de valeurs mobilières de placement

- **Les charges exceptionnelles :**

- Moins-value de cession d'un élément d'actif (revente d'un bien de pour une valeur inférieure à celle figurant au bilan de l'entreprise).

<https://learningapps.org/display?v=pnzw09ct319>

COMPTE DE RESULTAT : ACTIVITE ET RENTABILITE

ELEMENTS	CHARGES			PRODUITS		
	Expl.	Fin.	Exc.	Expl.	Fin.	Exc
A. Valeur comptables des éléments d actifs cédés						
B. Personnel Extérieur						
C. Production immobilisée						
D. Gains de change						
E. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
F. Dotations aux provisions règlementées						
G. Dotations aux dépréciations des actifs circulants						
H. Ventes de marchandises						
I. Subvention d'équilibre						
J. Produits de cessions d'éléments d'actifs						
K. Dotations aux dépréciations des valeurs mobilières de placement						
L. Quote-part des subventions virée au résultat de l'exercice						
M. Rémunération du personnel						
N. Produits de participations						

Indique pour chaque élément sa destination dans le compte de résultat



COMPTE DE RESULTAT : ACTIVITE ET RENTABILITE

ELEMENTS	CHARGES			PRODUITS		
	Expl.	Fin.	Exc.	Expl.	Fin.	Exc
A. Valeur comptables des éléments d actifs cédés			X			
B. Personnel Extérieur	X					
C. Production immobilisée				X		
D. Gains de change					X	
E. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		X				
F. Dotations aux provisions règlementées			X			
G. Dotations aux dépréciations des actifs circulants	X					
H. Ventes de marchandises				X		
I. Subvention d'équilibre						X
J. Produits de cessions d'éléments d'actifs						X
K. Dotations aux dépréciations des valeurs mobilières de placement		X				
L. Quote-part des subventions virée au résultat de l'exercice						X
M. Rémunération du personnel	X					
N. Produits de participations					X	

Voici la place de chaque élément dans le compte de résultat



CAS FIL ROUGE : Nous allons suivre les aventures d'un jeune entrepreneur **Roger** qui a décidé d'ouvrir sa propre entreprise (Pâtisserie, bonbons, chocolats) mais qui n'est pas spécialiste des chiffres et de l'analyse financière. Pour ce faire, il va faire appel à **Sylvie** (analyste financière) qui va essayer de l'éclairer sur l'analyse et la rentabilité de son entreprise.....



Sylvie va commencer par regarder ce qui se passe en un mois de production...

Le mois dernier, l'activité de Rogers se décompose comme suit :

- Vente de pâtisserie : **5000 €** . Il avait acheté des ingrédients pour **2000 €**
- Il a organisé des goûters d'anniversaire ; pour **3000 €**
- Il a vendu des chocolats **1500 €** qu'il avait acheté **1250 €** (fournisseur bio)
- Pour son activité il a dépensé **1300 €** pour les frais divers d'activité suivants : loyer, assurance, électricité , gaz , téléphone...



Quelles sont les **4 premières Notions Financières** que Sylvie va détecter dans cette activité ?
Pouvez vous les calculer ?

LE CHIFFRE D'AFFAIRES / LA PRODUCTION DE L'EXERCICE
LA MARGE COMMERCIALE / LA VALEUR AJOUTEE

- Vente de pâtisserie : **5000 €**. Il avait acheté des ingrédients pour **2000 €**
- Il a organisé des goûters d'anniversaire ; pour **3000 €**
- Il a vendu des chocolats **1500 €** qu'il avait acheté **1250 €** (fournisseur bio)
- Pour son activité il a dépensé **1300 €** pour les frais divers d'activité suivants : loyer, assurance, électricité , gaz , téléphone...



LE CHIFFRE D' AFFAIRES = La vente de pâtisserie + organisation de gouters + ventes de chocolat = **5000 + 3000+ 1500 = 9500 €**

LA PRODUCTION DE L'EXERCICE = ventes de pâtisserie + organisation de gouters = **8000 €**

LA MARGE COMMERCIALE = vente de chocolat achetés à un fournisseur bio (ventes – achats de marchandises). = **1500 -1250 = 250 €**

LA VALEUR AJOUTEE = la richesse créée par Roger durant un mois = sa marge commerciale + la production de l exercice - le reste des dépenses engagées pour assurer son activité (ingrédients+ autres dépenses) = **250 + 8000 - (2000 + 1300) = 4950 €**



La marge commerciale

La marge commerciale désigne la **différence entre le montant des -1- de marchandises et leur -2- d'achat (achats de marchandises augmentés des variations de stocks de marchandises)**. Elle ne concerne que l'activité commerciale de l'entreprise. **Le taux de marge rapporte la marge commerciale au chiffre d'affaires**. L'interprétation du niveau de la marge commerciale doit prendre en compte la durée du cycle d'exploitation (toutes choses égales par ailleurs la marge sera d'autant plus faible que la rotation des stocks sera élevée).



la production de l'exercice

Dans le cadre du PCG, la production de l'exercice est constituée à partir de trois éléments = 3 finalités

- **la production-3-= la vente**
- **la production -4- = la production invendue**
- **la production -5- = la production à usage interne de l'entreprise**

Il s'agit d'une notion très hétérogène dont l'interprétation doit être prudente. En effet, **la production vendue est valorisée au prix de vente alors que la production stockée et la production immobilisée le sont au coût de revient**. Il s'agit d'un indicateur de l'activité de l'entreprise.

La marge commerciale

La marge commerciale désigne la **différence entre le montant des ventes de marchandises et leur coût d'achat (achats de marchandises augmentés des variations de stocks de marchandises)**. Elle ne concerne que l'activité commerciale de l'entreprise. **Le taux de marge rapporte la marge commerciale au chiffre d'affaires**. L'interprétation du niveau de la marge commerciale doit prendre en compte la durée du cycle d'exploitation (toutes choses égales par ailleurs la marge sera d'autant plus faible que la rotation des stocks sera élevée).



la production de l'exercice

Dans le cadre du PCG, la production de l'exercice est constituée à partir de trois éléments = 3 finalités

- **la production vendue = la vente**
- **la production stockée = la production invendue**
- **la production immobilisée = la production à usage interne de l'entreprise**

Il s'agit d'une notion très hétérogène dont l'interprétation doit être prudente. En effet, **la production vendue est valorisée au prix de vente alors que la production stockée et la production immobilisée le sont au coût de revient**. Il s'agit d'un indicateur de l'activité de l'entreprise.

La valeur ajoutée permet d'apprécier l'activité économique d'une entreprise, c'est-à-dire celle qui correspond à une création de -1-. La valeur ajoutée mesure l'apport de l'entreprise à travers ses -2- de production et de -3- de biens et de services. Cet apport va dépendre de l'-4- et de la qualité des -5- mis en œuvre en termes de personnel et d'équipements.

Valeur ajoutée = Marge commerciale + Production de l'exercice – Consommation de l'exercice en provenance des tiers

Voici quelques précisions :

La consommation de l'exercice en provenance de tiers se calcule comme suit : coût d'achat des approvisionnements consommés (achats matières premières et autres approvisionnements + variations de stock de matières et approvisionnements) + achats non stockés matières et fournitures + achats de sous-traitance + services extérieurs (dont personnel intérimaire et loyers de crédit-bail).



(À partir d'un compte de résultat)	
Marge commerciale	
+ Production de l'exercice	
- Consommation en provenance des tiers	
Achats des matières premières	
Variation des stocks de matières premières	
Achats non stockés	
Autres achats et charges externes	
= Valeur ajoutée	



LE QUIZ

1. La production de l'exercice est un indicateur qui concerne :

- a. l'activité de transformation
- b. l'activité de négoce

2. La production de l'exercice inclut :

- a. la production de biens
- b. la prestation de services
- c. Toutes les réponses sont bonnes

3. La marge commerciale :

- a. est un indicateur pour les activités commerciales
- b. donne une première idée de la couverture des charges
- c. représente l'excès de la vente sur les coûts d'achat des marchandises
- d. Toutes les réponses sont bonnes

4. La valeur ajoutée :

- a. est un indicateur seulement appliquée pour les entreprises à activité de production
- b. augmente avec l'augmentation des charges engagées auprès des tiers
- c. représente le poids économique d'une entreprise

La valeur ajoutée permet d'apprécier l'activité économique d'une entreprise, c'est-à-dire celle qui correspond à une création de richesse. La valeur ajoutée mesure l'apport de l'entreprise à travers ses activités de production et de commercialisation de biens et de services. Cet apport va dépendre de l'importance et de la qualité des moyens mis en œuvre en termes de personnel et d'équipements.

Valeur ajoutée = Marge commerciale + Production de l'exercice – Consommation de l'exercice en provenance des tiers

Voici quelques précisions :

La consommation de l'exercice en provenance de tiers se calcule comme suit : coût d'achat des approvisionnements consommés (achats matières premières et autres approvisionnements + variations de stock de matières et approvisionnements) + achats non stockés matières et fournitures + achats de sous-traitance + services extérieurs (dont personnel intérimaire et loyers de crédit-bail).

(À partir d'un compte de résultat)
Marge commerciale
+ Production de l'exercice
- Consommation en provenance des tiers
Achats des matières premières
Variation des stocks de matières premières
Achats non stockés
Autres achats et charges externes
= Valeur ajoutée



LE QUIZ

1. La production de l'exercice est un indicateur qui concerne :

- a. l'activité de transformation
- b. l'activité de négoce

2. La production de l'exercice inclut :

- a. la production de biens
- b. la prestation de services
- c. Toutes les réponses sont bonnes

3. La marge commerciale :

- a. est un indicateur pour les activités commerciales
- b. donne une première idée de la couverture des charges
- c. représente l'excès de la vente sur les coûts d'achat des marchandises
- d. Toutes les réponses sont bonnes

4. La valeur ajoutée :

- a. est un indicateur seulement appliquée pour les entreprises à activité de production
- b. augmente avec l'augmentation des charges engagées auprès des tiers
- c. représente le poids économique d'une entreprise